

B.4 MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVRP

PROTÉGER SON PERSONNEL GRÂCE À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE SELON L'EXIGENCE LÉGALE (EVRP INITIALE OU MISE À JOUR)

Prérequis

Une bonne maîtrise de la langue française, exercer ou être intéressé par les métiers de bouche
En cas de formation distancielle : connexion internet, PC ou Tablette avec Webcam avec une bonne bande passante

PUBLIC CIBLE

Tout le personnel à même de participer à l'élaboration du document ou à sa mise à jour

MÉTHODE MOBILISÉE

Méthode adaptée aux apprenants : favorisant l'interaction, la formation est personnalisée au maximum, mise en situation favorisant l'échange entre pairs, andragogie orientée vers l'amélioration des compétences et l'acquisition du savoir-faire et savoir-être

Moyens pédagogiques : supports audiovisuels, animation groupe, travaux dirigés, remise de documents pédagogiques et opérationnels

TARIF

Le tarif est fonction des modalités.

Demandez un devis afin d'estimer au plus juste selon votre situation et vos besoins

DURÉE

**1 jour en présentiel
ou 7h en distanciel**

MODALITÉ D'ÉVALUATION

1^{ère} évaluation des compétences à l'entrée et 2^{ème} contrôle des connaissances en fin de formation par QCM. Le formateur évalue l'évolution des acquisitions au long de la formation.

Remise d'une attestation de formation

MODALITÉ ACCÈS – DÉLAI

Formation intra, Inter entreprise ou à Distance, Prévoir un délai d'environ 3 semaines avant le début de la formation.

Formation réalisée sur mesure

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est destinée aux personnels à même de participer à la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (chef de service, membre du CSE ou CSSCT ou tout personnel désigné par la direction). Analyser les postes de travail, évaluer les risques liés aux centres d'activité, les niveaux et les diverses activités mises en œuvre.

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Analyser l'environnement du travail de l'entreprise
- Évaluer et classer les risques en vue d'adopter les solutions idoines
- Mettre en place les procédures supplémentaires de sécurité
- Élaborer les plans d'actions nécessaires à la maîtrise des risques
- Savoir sensibiliser et former les collaborateurs et collègues
- Savoir analyser les accidents et identifier les causes premières
- Savoir rédiger le DUERP

DEFINITIONS

- Danger ; Risque
- Unités de travail
- Poste de travail
- Processus de travail et plan d'action
- Évaluation des risques



FONDAMENTAUX DE LA RÉGLEMENTATION EUROPEENNE ET FRANÇAISE

- Notion de sécurité au travail
- Notion d'analyse du risque et les outils nécessaires / résultats
- Réglementations en vigueur
- Contrôles officiels et la transparence vis-à-vis des usagers

ORGANISER LA DEMARCHE

- Identification des risques potentiels de toutes unités et postes
- Définition des fréquences, niveau de gravité, visibilité
- Méthodes subjective et ou objective
- Mesures de prévention des risques évitant l'écueil de la facilité

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

- Outils de synthèse des risques et dangers
- Tableaux synthétiques par postes et plans d'action
- Synthèse des plans d'actions préventives sur 2 ans
- Tableau des risques